

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Séance du vendredi 19 novembre 2021

DÉLIBÉRATION N° **CD-2021/11/19-4/02****Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

077-227700010-20211119-lmc10000022865-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 25/11/2021

Réception Préfet : 25/11/2021

Publication RAAD : 25/11/2021

Commission n° 4 – Solidarités
Rapporteur : GBIORCZYK Anne

Commission n° 7 – Finances, Ressources Humaines et Administration générale
Rapporteur : SOSINSKI Sandrine

OBJET : Renouvellement d'une convention et attribution d'une subvention à l'Institut Régional du Travail Social Paris-Ile de-France au titre du soutien aux acteurs sociaux pour les années 2021 à 2023.

Le Département a engagé depuis 1992 un travail de partenariat avec l'Institut Régional du Travail Social Paris Ile-de-France (I.R.T.S.) afin de promouvoir ensemble, par la formation et l'animation de réseaux, les métiers sociaux et médico-sociaux, de l'aide à la personne ainsi que l'évolution des pratiques professionnelles.

Ce partenariat permet de faciliter le recrutement de professionnels de qualité, formés en prenant en considération l'évolution des besoins constatés par les professionnels du Département et ses partenaires.

Il est proposé de renouveler la convention pour les années 2021 à 2023 et de verser à l'IRTS pour 2021 une subvention de fonctionnement de 4 860 €.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil général n° 7/02 en date du 29 juin 2012, approuvant le règlement budgétaire et financier du Département, modifiée par délibération du Conseil général du 26 avril 2013,

VU la délibération du Conseil départemental n° 7/01 en date du 17 décembre 2020, approuvant le budget primitif du Département pour l'année 2021,

VU la délibération du Conseil départemental n° 4/08 en date du 16 novembre 2018, approuvant la convention de partenariat entre le Département et l'IRTS pour les années 2018-2020,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : D'approuver la convention de partenariat 2021-2023 avec l'IRTS Paris-Ile de France, tel que jointe en annexe de la présente délibération et d'autoriser le président du Conseil Départemental de Seine-et-Marne à la signer au nom du Département

Article 2 : D'attribuer à l'IRTS Paris-Ile de France, une subvention d'un montant de 4860€, qui sera prélevée sur l'opération : « subventions de fonctionnement divers partenaires » de l'action intitulée « services et partenaires » du budget départemental de l'année 2021.

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (46) :

Mme Emma ABREU
M. Éric BAREILLE
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI
Mme Majdoline BOURGEGAS – EL ABIDI
M. Thierry CERRI
M. Jean-Marc CHANUSSOT qui a donné pouvoir à Mme Daisy LUCZAK
M. Bernard COZIC
Mme Sophie DELOISY
M. Smaïl DJEBARA
M. Yann DUBOSC
M. Vincent ÉBLÉ
Mme Bouchra FENZAR-RIZKI
Mme Isoline GARREAU
M. Laurent GAUTIER
Mme Anne GBIORCZYK
Mme Julie GOBERT qui a donné pouvoir à Mme Virginie THOBOR
M. Pascal GOUHOURY
M. Anthony GRATACOS
M. Michel JOZON
M. Denis JULLEMIER
Mme Sarah LACROIX qui a donné pouvoir à M. Jean-François PARIGI
M. Olivier LAVENKA
M. Jean LAVIOLETTE
Mme Nolwenn LE BOUTER
Mme Daisy LUCZAK
Mme Marianne MARGATÉ
M. Olivier MORIN
Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU
Mme Mireille MUNCH
Mme Céline NETTHAVONGS
M. Jean-François PARIGI
Mme Véronique PASQUIER
M. Vincent PAUL-PETIT
M. Ugo PEZZETTA

Mme Marie-Line PICHERY
M. Brice RABASTE
M. Christian ROBACHE
Mme Béatrice RUCHETON
M. Patrick SEPTIERS
Mme Sara SHORT-FERJULE
Mme Sandrine SOSINSKI
M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Virginie THOBOR
Mme Claudine THOMAS qui a donné pouvoir à M. Yann DUBOSC
M. Xavier VANDERBISE
Mme Véronique VEAU

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :



Jean-François PARIGI
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne